

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^o, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclamés... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Juin 1875.

Chronique générale.

LA SÉANCE D'HIER.

En prévision des incidents qui peuvent surgir, M. le duc d'Audiffret-Pasquier a repris la direction des débats.

La bataille s'engage immédiatement à l'occasion du procès-verbal.

M. Gambetta pose nettement la question :

« Avant de recommencer le vote, dit-il, il importe de bien connaître sa signification. En supprimant le dernier paragraphe 5, nous entendons annuler l'adoption de l'amendement de M. Chesnelong. »

Cette déclaration, applaudie à gauche, soulève un violent tumulte à droite.

M. Lucien Brun, au nom des droites, demande au contraire que le vote ne puisse en rien toucher à l'article 2, l'Assemblée ne pouvant pas se déjuger du jour au lendemain.

Autre incident : MM. Belcastel et Lorgetil viennent protester contre la non insertion au Journal officiel des noms des membres qui ont pris part au scrutin.

Cette protestation, dirigée en quelque sorte contre le bureau de l'Assemblée, est vivement relevée par M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

Avec une grande autorité, M. le président rappelle les précédents conformes à la décision prise par le bureau et clôt l'incident.

Sur la question du scrutin, la droite détruit fort habilement la portée de la déclaration de M. Gambetta, en retirant la demande de scrutin.

La question se trouve donc ajournée jusqu'à la troisième délibération.

On passe à l'article 6 portant que les cours des établissements libres seront toujours ouverts et accessibles aux délégués du ministre de l'instruction publique.

M. Wallon demande qu'à la place des délégués on mette les agents.

A une grande majorité, l'amendement est repoussé.

Une autre disposition additionnelle de M. Chesnelong, tendant à ce que les délégués du ministre soient chargés de veiller à la morale publique, est également repoussée.

Les articles 8, autorisant les étrangers à ouvrir des cours, et l'article 9 portant que l'article 291 du code pénal n'est pas applicable aux associations pour favoriser l'enseignement, sont adoptés par opposition.

Les autres articles jusqu'au quinzième ne faisant que le compléter, sont faiblement contestés.

On assure dans certains groupes que le général Ducrot vient d'adresser à M. de Bourgoing une lettre dans laquelle il proteste contre certaines inexactitudes commises dans des dépositions faites devant la commission d'enquête.

M. de Bourgoing doit lire cette lettre au cours de la discussion du rapport de M. Savary qui aura lieu probablement aujourd'hui vendredi.

Le bruit a couru dans les couloirs qu'à l'issue de la revue qui doit être passée dimanche, le maréchal de Mac-Mahon fera un ordre du jour à l'armée, dans lequel il protestera des intentions pacifiques de la France, et où il affirmera qu'il sera toujours le défenseur de l'ordre.

Le centre gauche s'est réuni sous la présidence de M. Laboulaye.

Le président a fait un éloge pompeux de M. de Rémusat.

Il a ensuite donné avis à la réunion de la formation de comités chargés de recueillir dans les départements tous les renseignements relatifs aux élections sénatoriales.

Il a été enfin décidé d'examiner entre la deuxième et la troisième lecture du projet de loi sur l'enseignement supérieur les amendements qu'il y aura lieu d'apporter, de concert avec les gauches, sur la collation des grades.

On se préoccupe dans les sphères gouvernementales de faciliter à accorder aux délégués qui sont appelés à prendre part aux élections sénatoriales.

On y croit aussi que l'ordre du jour de l'Assemblée sera épuisé pour le commencement du mois d'août, car la loi sur l'enseignement supérieur sera terminée sous peu, le projet de loi sur la presse sera déposé à bref délai, et le rapport sur le budget de 1876 est prêt.

On cherche dans la majorité du 25 février et dans quelques groupes politiques à trouver un terrain de conciliation pour le mode de scrutin.

On prendrait l'unité d'arrondissement pour principe.

L'élection uninominale se ferait par arrondissement dans les 260 arrondissements qui n'ont qu'un député à élire, et elle se ferait au scrutin de liste dans les 122 arrondissements de plus de 400,000 habitants qui ont plus d'un député à élire.

Certains membres de la gauche voudraient demander la mise à l'ordre du jour de la troisième lecture de la deuxième partie de la loi organique municipale.

Mais les hommes plus politiques de la gauche, et leur avis a des chances de prévaloir, trouvent plus sage de ne soulever aucune crise à propos de la loi électorale, et de se contenter pour le moment des garanties que donne la loi électorale sénatoriale, en laissant à la Chambre future le soin de discuter les autres projets de loi électorale.

On parle d'une proposition signée par un certain nombre de membres de l'Assemblée, tendant à demander la mise à l'ordre du jour du rapport de M. Laboulaye immédiatement après la discussion du projet de loi relatif à l'enseignement supérieur.

Cette dernière discussion demandera encore quelques jours, et tout donne à penser que le projet sera adopté.

Le rapport de M. Laboulaye conclut ainsi :

« Le 25 février dernier, vous vous êtes décidés à en finir avec le provisoire et à don-

ner au pays un gouvernement régulier et défini.

« Si, parmi les républicains, il en est qui trouvent qu'on aurait dû aller plus loin, ils feraient bien de considérer que la France, après avoir traversé l'Empire, a besoin de reprendre l'habitude d'un gouvernement constitutionnel... »

« Les révolutions nous ont appris à ne pas accorder aux constitutions une confiance exagérée; celle que nous avons votée est loin d'être parfaite... »

« Si le pays venait à s'effrayer et à s'écarter de la République, la meilleure des constitutions serait impuissante à maintenir un régime qui tire de l'opinion toute sa force... »

« Votre œuvre est achevée, c'est à la France qu'il appartient de faire le reste. »

La première chambre du tribunal civil de Lyon, présidée par M. Faye, vice-président, a rendu son jugement dans un procès intenté par la veuve Reculet à la ville de Lyon.

On se rappelle que M. Reculet, son mari, capitaine de sergents de ville, avait été arrêté au 4 septembre et était mort à la suite de sa détention.

Par un jugement fortement motivé, le tribunal a condamné la ville de Lyon à payer à la veuve Reculet la somme de 16,000 fr. à titre de dommages-intérêts.

DISCOURS DE M^r DUPANLOUP.

Voici le discours sur la liberté de l'enseignement supérieur prononcé, par M^r l'évêque d'Orléans, dans la séance de l'Assemblée nationale du 7 juin :

« Avant-hier, messieurs, l'honorable rapporteur de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, M. Laboulaye, a terminé son discours par des paroles et des vœux auxquels je sens le besoin de répondre et de m'associer. »

M. Laboulaye a jugé avec raison que la liberté de l'enseignement supérieur était une noble question, un terrain pacifique où l'accord peut se faire entre nous malgré les dissentiments inévitables en toute question de cette nature et de cette importance.

Et il a achevé le discours que nous avons tous écouté avec une si sérieuse attention, par un généreux appel à la concorde et à ce qui doit être l'objet de toutes nos pensées, la pacification des esprits.

Je pense tout à fait comme lui, et je crois que cette loi, si elle est bien faite, peut contribuer puissamment à préparer l'œuvre de conciliation et d'apaisement dont nous avons tous besoin, et que l'Eglise désire aussi vivement que personne dans cette Assemblée.

Sans doute, nous réclamons notre part, — pas autre chose, — dans la distribution de l'enseignement supérieur : c'est notre droit ; j'ajoute que c'est notre devoir ; c'est aussi notre honneur, et vous ne nous estimez pas, messieurs, si vous nous voyez sans zèle pour l'enseignement de la jeunesse française.

Or, nous tenons avant tout à votre estime, et nous voulons la mériter. On peut nous haïr, nous ne voulons pas qu'on puisse nous mépriser.

A ceux qui, comme M. Laboulaye, sen-

tent le besoin d'être justes envers nous et de s'élever au-dessus des anciennes querelles et des irritations du passé, je redirai ces paroles d'un ancien ministre de l'instruction publique :

« L'Eglise de France a traversé bien des épreuves : sachons espérer qu'il n'y aura jamais un temps où elle se montrera indifférente en matière d'éducation et d'enseignement. Car ce serait l'être sur la direction des âmes, sur les destinées de la religion, sur l'état moral de la société. »

« Le clergé français, — ajoutait-il, — prouve qu'il a l'esprit de sa mission, qu'il est sincère toutes les fois qu'il s'intéresse aux questions relatives à l'enseignement. »

Mais ici, messieurs, je sens le besoin de m'expliquer en toute simplicité et franchise.

Il y a un point sur lequel quelques paroles de l'honorable M. Laboulaye, prononcées par lui, non pas avant-hier, mais lorsque vous avez mis la question à votre ordre du jour, ont laissé à mes yeux un nuage que je tiens à dissiper, un malentendu sur lequel il convient de s'expliquer et de s'entendre.

Ces paroles, les voici : « Je trouve tout naturel que l'Eglise veuille avoir sa part, mais ce que je demande, c'est la liberté pour tout le monde. »

« Si vous nous refusez, comme catholiques, à nous citoyens, la liberté individuelle, que voulez-vous que nous fassions ? »

« Je demande que les catholiques aient la liberté comme citoyens ; je ne veux pas de privilège pour les associations. »

M. Laboulaye, si clair d'ordinaire dans son langage, si sincère toujours, ne s'est pas exprimé là, qu'il me permette de le dire, avec une clarté suffisante.

Car de ces paroles, messieurs, pourrait naître la pensée, la prévention que quand les catholiques et l'Eglise demandent la liberté de l'enseignement supérieur, ils ne la voudraient que pour eux-mêmes et pour leurs associations ; tandis que leurs adversaires demandent la liberté pour chacun et pour tous.

Et c'est précisément cette manière de faire intervenir les catholiques et l'Eglise dans la question, c'est cette opposition établie entre les prétendues revendications de l'Eglise et des catholiques et ce que M. Laboulaye appelle la liberté pour tout le monde, ce sont ces expressions-là précisément que je trouve regrettables, peu claires et pouvant donner lieu, à son insu, je le crois, à des équivoques que la conscience comme l'honneur ne me permettent pas de laisser subsister un seul instant.

Et d'abord je ne comprends pas pourquoi on met ici les catholiques d'un côté et les citoyens de l'autre. (Très-bien ! à droite) Je ne comprends pas, il faut le dire pour la clarté et la sincérité du débat, qu'une question comme celle qui nous occupe puisse être agitée, ici, dans cette Chambre, entre les citoyens et les catholiques ; elle est agitée, elle est discutée uniquement entre citoyens, et non pas entre citoyens et catholiques ; nous sommes tous ici au même titre... (Très-bien ! très-bien ! à droite) et saint Paul n'abdiquait pas son apostolat quand il disait : *Civis romanus sum*. (Très-bien !)

J'ajouterai que quand nous demandons la liberté, quand l'Eglise la réclame, ainsi que les catholiques, ce n'est pas, messieurs, pour eux seuls ; ils ne veulent ici aucun monopole, ils demandent simplement le droit

commun, la liberté commune. Ils n'ont jamais voulu autre chose.

On a parlé récemment à cette tribune de ceux qui, naguère, dans nos anciennes querelles sur la liberté de l'enseignement, avaient demandé la liberté comme en Belgique; c'est une parole qui a été dite très-rarement. Je ne connais que deux évêques en France qui l'aient dite, l'archevêque de Lyon et l'évêque de Langres.

Eh bien, ils ont retiré eux-mêmes cette parole, et voici ce qu'a écrit M^r l'évêque de Langres: « Nous nous contentons de demander pour l'enseignement la liberté telle qu'elle existe d'ailleurs en France, la liberté vraie, la liberté sincère, la liberté pour tous. »

C'est ce que nous demandons aujourd'hui encore. Veuillez vous souvenir de ce que j'ai eu l'honneur de vous dire une première fois. Nous sommes et nous avons toujours été partisans si convaincus de la liberté de l'enseignement, que, quand nous en avions la puissance, nous nous sommes bien gardés de ne fonder qu'une seule université et de lui donner le monopole de l'enseignement; nous en avons, vous le savez, fondé vingt-trois; oui, vingt-trois, toutes indépendantes les unes des autres et indépendantes aussi du gouvernement dans la mesure convenable. Nous n'avons jamais demandé que la liberté; la liberté, non pas inconditionnelle et illimitée, qui ne serait qu'une forme nouvelle de la licence et bientôt de l'ignorance, mais la liberté à des conditions équitables et égales pour tous, avec les garanties sérieuses dont l'Etat et le père de famille ont le droit d'exiger. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Et quant aux associations, ce serait vraiment une erreur plus qu'étrange de croire que les associations pour lesquelles nous réclamons la liberté de l'enseignement supérieur ne sont que les associations religieuses. Non, messieurs. Il s'agit ici des associations laïques aussi bien que des associations religieuses; c'est ce que le bon sens et la lettre même du projet de loi qui vous est soumis indiquent clairement. Laïques et religieux, si la loi est bien faite, la carrière est ouverte pour tous; ils peuvent y entrer avec une égale ardeur, et, dans des conditions égales, disputer le prix de la confiance et l'estime publiques. (Très-bien!) Nous n'avons jamais voulu demander autre chose.

Et qu'on ne dise pas: Mais il ne se formera que des associations religieuses. Je ne le crois point, messieurs, et il est impossible de le croire. Les faits sont contraires. M. Laboulaye vous a parlé deux fois, et avec un juste éloge d'une importante école instituée pour l'enseignement des sciences politiques, et fondée par une association laïque. Tous les professeurs sont laïques, et cette école s'honore par des travaux sérieux, par une assiduité et des succès qui vont chaque jour croissant.

Il y en a d'autres, et il y en aura bien d'autres encore.

Et d'ailleurs il suffit de lire l'article 2 qui est en question pour voir à quel degré ce serait une erreur, puisqu'enfin cet article 2 stipule le droit et la liberté d'ouvrir des cours et des établissements d'enseignement supérieur pour les départements et pour les communes; or, ce sont bien là des associations laïques et des plus puissantes, exclusivement laïques.

Ensuite il est très-facile de se souvenir que dans les anciennes universités et dans l'université de Paris, les laïques abondaient, et le nom des professeurs laïques célèbres de ces universités est demeuré dans les annales de l'enseignement.

Ah! messieurs, il serait temps, permettez-moi de vous le dire, d'oublier les vieilles rancunes; les préjugés étroits, les haines surannées contre les associations religieuses, et de faire la paix dans la vérité et dans l'honneur, dans le bon sens et dans la bonne foi mutuelle! (Très-bien! très-bien! à droite.) L'honorable M. Laboulaye nous y a conviés, et je réponds à son appel.

Oui, la paix! la paix! Je répète ce mot volontiers; c'est le vœu de notre cœur. L'Eglise ne combat et ne souffre que pour la paix. Eh bien, c'est là ce qu'il faut que nous fassions, puisqu'on nous y invite et que cette loi nous offre un terrain pacifique où nous pouvons nous rencontrer dans de nobles discussions.

Et si nous demandons la paix, messieurs, ce n'est pas certes que nous redoutions plus qu'il ne convient les chances de la guerre. Nous la soutenons depuis longues années;

souvent éprouvés, jamais définitivement vaincus. M. Laboulaye disait que nous ne pouvions pas être écrasés. C'est une erreur; nous pouvons être écrasés; nous le sommes quelquefois, mais nous renaissions toujours. (Marques d'assentiment à droite.) Nous pouvons perdre des soldats, mais à la longue, avec la patience et la foi, nous gagnons les batailles. Il y a dix-huit siècles que cela dure, et cela n'est pas fini. Cependant nous préférons la paix, parce que la paix est le vœu, le but et l'œuvre de l'Évangile, et le bien des hommes, et nous la demandons, et nous serons heureux de la faire dans cette loi que nous allons discuter.

Mais la paix que nous voulons, c'est la paix dans la liberté et dans la justice. Toute autre paix serait le sacrifice de ce que Dieu nous demande de n'abandonner jamais, le salut des âmes.

Eh bien donc, messieurs, faisons alliance dans la liberté commune pour l'éducation de la jeunesse française, et la grande œuvre de la pacification religieuse s'accomplira, se préparera du moins.

Ah! messieurs, après avoir semé sur le sol de la patrie le vent de l'impunité, nous en avons recueilli les tempêtes, et quatre-vingts années d'agitations et de tourmentes ne permettent de dire que la liberté d'un grand peuple ne fleurit pas heureusement au souffle de l'irreligion et parmi les orages révolutionnaires.

Au lieu des inimitiés qui s'éternisent, faisons quelque chose de meilleur, de pacifique, de grand, d'heureux; essayons enfin de nous estimer, de nous croire, de nous éclairer, de nous aider les uns les autres. Par là, par une grande loi d'éducation faite dans ces inspirations et ces pensées, nous élèverons quelque chose de durable, nous travaillerons pour le présent et pour l'avenir, nous aurons fait un de ces édifices que respecte le temps, et qui sont dignes d'abriter dans la sérénité et la lumière les générations futures. (Très-bien! très-bien! et applaudissements à droite.)

Etranger.

ALLEMAGNE.

Berlin, 7 juin.

La *Gazette de Cologne* d'hier contient un petit article qui fera certainement du bruit et qui indique une transformation importante dans les institutions organiques de l'empire. Cet article est extrait d'une lettre de Karlsruhe, dans laquelle il est dit que plusieurs gouvernements désirent pour le comité diplomatique du conseil fédéral une position plus influente, afin de pouvoir parvenir et contredire d'une façon plus efficace les bruits faux répandus sur notre politique extérieure.

Cette communication, importante par elle-même, le devient davantage par la façon singulière dont l'agence Wolff se fait l'écho de la *Gazette de Cologne*. Avant de reproduire l'article de Karlsruhe, la rédaction de cette agence croit devoir dire que le prince-chancelier lui-même a reconnu la qualité de ce comité comme partie « essentielle » des institutions allemandes.

Par cette introduction, l'agence Wolff paraît vouloir s'excuser vis-à-vis du prince de Bismark, pour avoir propagé une nouvelle qui lui doit être souverainement désagréable; cependant, on n'a pas si court mémoire en Allemagne pour avoir oublié déjà le discours historique que M. de Bismark a prononcé à l'occasion de la réclamation du député Joerg. Celui-ci demandait de plus grands égards pour le comité diplomatique du conseil fédéral. Que lui a répondu alors le prince-chancelier? N'a-t-il pas dit d'un ton railleur: « Le comité diplomatique reçoit les égards que je lui dois; je lui communique quantité de pièces autographiées; le ministère des affaires étrangères lui fournit plus de renseignements qu'il n'a droit d'en exiger, etc., etc. » Enfin, il était évident alors que le prince de Bismark ne regardait pas le comité diplomatique comme un partenaire dans son jeu, tout au plus laisse-t-il voir une partie de ses cartes, et cela après coup.

La lettre de Karlsruhe fait présumer que les gouvernements ne se contenteront pas dorénavant des pièces autographiées, mais qu'ils demanderont une coopération réelle du comité des affaires étrangères avec la chancellerie de l'Empire, dans les questions qui touchent la guerre ou la paix.

Et ce n'est pas d'hier que les trois cours royales se trouvent humiliées par la dictature réelle du prince chancelier, elles ont seulement attendu le moment, où un insuccès quelque peu éclatant fasse douter publiquement de l'infaillibilité diplomatique du prince de Bismark. Cet insuccès est là, nous avons perdu la confiance de plusieurs grandes puissances, nous paraissions aux yeux de l'Europe comme quelqu'un qui a voulu troubler la paix publique, et qui en a été empêché par le *quos ego* d'un plus puissant, le czar. Maintenant la chancellerie s'excuse; c'est la mauvaise presse qui est la cause de tout et les cours allemandes répondent: « Chargeons le comité diplomatique de ces fonctions qui, exercées par le chancelier seul, évoquent les bruits désagréables et les calomnies malveillantes de la presse.

Ce procédé rappelle un projet répandu en manuscrit dans des cercles diplomatiques et parlementaires, il y a un an ou à peu près. Il y était question d'une réorganisation du conseil fédéral. La présidence en serait confiée à un prince de la maison Hohenzollern, le prince Antoine (premier ministre de Prusse en 1860) ou à son fils le prince Léopold.

Le premier vice-président serait M. Delbrück, chef de la chancellerie en l'absence de M. de Bismark. La seconde vice-présidence serait exercée par le ministre des affaires étrangères de la Prusse.

ITALIE.

L'intervention si heureuse et si opportune de la Russie et de l'Angleterre n'ont pas rassuré complètement la presse italienne, et les révélations du comte Derby n'ont eu d'autre résultat que de la confirmer encore dans ses appréhensions pour l'avenir.

On pourra juger de son aptitude générale par le passage suivant de l'*Opinione*:

« Il serait important, dit ce journal, de rechercher combien peut durer la présente trêve, et s'il y a un moyen de prévenir le danger d'une nouvelle guerre. Les explications mêmes que le gouvernement s'est cru obligé de donner de nouveau au Parlement démontrent, comme nous l'avons dit hier, qu'il ne se sent pas tranquille, et que la paix lui paraît suspendue à un fil si mince que, d'un moment à l'autre, il peut se rompre. »

Cette manière d'envisager la situation tient les esprits en éveil, et perpétue la question si souvent posée de savoir quelle attitude l'Italie devrait prendre dans le cas où la paix viendrait à être de nouveau troublée.

Les hommes les plus posés se sont prononcés depuis longtemps en faveur d'une neutralité absolue. Il convient, suivant d'autres, de réserver une question si délicate, parce que la conduite à tenir dépend d'éventualités nombreuses qu'on ne saurait prévoir à l'avance. Mais il existe, au delà des Alpes, un parti qui hésiterait moins peut-être à se décider et dont toutes les sympathies se tournent du côté de l'Allemagne.

Ce groupe est dirigé par des hommes d'un talent réel, mais qui apportent dans les graves intérêts de la politique un certain illuminisme contre lequel leurs concitoyens ne sauraient trop se mettre en garde. Ils ne vivent, ils ne voient, ils ne pensent que par l'Allemagne, en haine du catholicisme et de la papauté, se représentent volontiers M. de Bismark comme un nouveau Messie, et, éblouis par son prestige, ne songent pas à se demander ce qu'il a fait du droit, comment il comprend la liberté, et quelles seraient les conséquences de la réalisation définitive de son programme, pour l'équilibre européen, en général, et pour l'Italie en particulier.

Ce parti redouble en ce moment d'activité. C'est lui qui a fait circuler dans la capitale une pétition tendant à faire conférer le titre de citoyen romain à l'historien allemand Gregorovius, auteur de l'*histoire de la Ville de Rome au Moyen-Age*, et c'est sous son impulsion que doit paraître dans la Ville Eternelle un journal destiné à servir de point de ralliement au germanisme italien.

Ce journal doit faire son apparition le 1^{er} septembre, sous le nom de *l'Italia del Sud*, et on vient déjà d'en publier le programme, répandu à profusion dans toutes les provinces. Or, les fondateurs déclarent hautement dans ce prospectus leurs tendances en matière de politique extérieure. Nous SOMMES — disent-ils — POUR L'ALLEMAGNE.

Il n'est pas sans intérêt de savoir quels

seront les principaux coopérateurs de l'*Italia del Sud*. La future rédaction n'a voulu le laisser ignorer.

Ce sont des hommes de la gauche qui rôlent sous la bannière de l'*Italia del Sud*. Ils avaient approuvé l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine, comme le fait remarque la *Correspondance franco-italienne*; on ne leur reprocherait donc leur conduite. Mais peut-être seraient-ils moins ardents dans leur amour pour la Prusse s'ils venaient à songer qu'il n'y a pas de satisfaction des agriculteurs et des jardiniers. Cette nuit, elle a tombé fort abondamment.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous ressentons les effets des orages qui ont causé dans le Midi et dans l'Est de grands dégâts.

La température s'est rafraîchie de vingt-quatre heures d'une façon très-sensible, et la pluie nous est enfin arrivée à la satisfaction des agriculteurs et des jardiniers. Cette nuit, elle a tombé fort abondamment.

Nos abonnés sont en veine de correspondances. Voici une nouvelle lettre que nous venons de recevoir et qui sera goûtée, nous n'en doutons pas, par les contribuables:

A M. LE RÉDACTEUR EN CHEF DE L'*Echo Saumurois*.

« Monsieur,

» L'article de l'un de vos abonnés, inséré hier dans votre journal, et que j'approuve en tous points, me suggère cette réflexion que quelques personnes pourront peut-être pour une mauvaise plaisanterie, et qui cependant est très-sérieuse:

» C'est que si le conseil municipal de Saumur avait pu trouver, parmi ses membres ou parmi les électeurs qui l'ont nommé, quelques âmes assez charitables pour lui donner les capitaux nécessaires à l'exécution de travaux dont il lui serait bien difficile de nous démontrer l'urgence, son collège et ses écoles laïques n'auraient pas plus coûté à la ville que ne lui ont coûté l'institution Saint-Louis, l'école des Frères de la Doctrine chrétienne et celle de la salle d'asile de la rue des Pâiens.

» Non-seulement ces établissements n'auraient coûté à la ville, mais, il faut bien le reconnaître, ils ont largement contribué à grossir les produits de l'octroi.

» A ce double titre, les conservateurs et les cléricaux ont droit à la reconnaissance publique, quoi qu'on en dise et médise.

» Si tous ceux qui ne partagent pas leurs idées avaient du moins voulu suivre leur exemple et faire assaut de générosité avec eux, non seulement ils auraient eu part à cette reconnaissance publique, mais aujourd'hui seraient exécutés, terminés complètement, et à la satisfaction générale, les nombreux travaux jusqu'ici restés en souffrance faute d'argent, et que les habitants réclament depuis longtemps et toujours vainement.

» Agrérez, Monsieur, etc.

UN ABONNÉ.

ANGERS. — Un homme s'est noyé mardi soir en se jetant par plaisanterie dans le Maine, près le pont du Centre. Ils étaient plusieurs fort échauffés et se provoquant à qui ferait la plus grosse folie; l'un d'eux paria qu'il plongerait et resterait longtemps dans l'eau: il n'a pas encore été retrouvé.

Les courses de Craon (Mayenne) auront lieu cette année les dimanche 5 et lundi 6 septembre.

On lit dans le *Journal de Chinon*:

« Les illustrations phénoménales de nos contrées disparaissent prématurément les unes après les autres. La commune de Beaumont enterrait, il y a quelques années, son enfant prodige; la Chapelle-sur-Loire vient à peine de quitter le deuil de son géant; aujourd'hui, c'est à la ville de Candès de verser des pleurs sur la gigantesque déposition mortelle du jeune V... »

» A l'âge de 18 mois, le bambin dont s'agit avait acquis un développement physique tellement considérable, qu'il figurait avec un très-grand avantage parmi les en-

fants de 12 à 13 ans. Son intelligence extraordinaire lui permettait de fréquenter ces derniers et de suivre avec eux les cours de l'école communale, dont il était un des sujets remarquables. A l'heure de sa mort, le pauvre enfant ne mesurait pas moins de 1 m. 53 c., ses larges épaules, sa poitrine dilatée, ses membres robustes et sa voix de stentor lui donnaient l'aspect d'un jeune homme.

Son raisonnement et son intelligence se prétaient beaucoup à favoriser cette similitude. Il causait comme un homme et détestait la société des enfants de 12 à 15 ans, qu'il traitait de gamins.

TOURS. — Le feu s'est déclaré avant-hier dans une chambre sise au 3^e étage de la maison n^o 29, rue Bretonneau, habitée par la femme Legourd, chiffonnière.

Le feu a pris naissance dans un tas de chiffons remplissant presque la chambre et sur lesquels couchait cette femme.

La toiture du bâtiment a été la proie des flammes, sur une longueur de 15 à 18 mètres.

La perte est évaluée à environ 2,720 fr., y compris les dommages causés aux propriétés voisines.

TRANSPORT DES ÉCHANTILLONS.

Sur la proposition de l'administration des postes, M. le ministre des finances vient de prendre, concernant le transport des échantillons par la poste, des décisions nouvelles qu'il importe de faire connaître au public.

On sait que jusqu'ici les échantillons expédiés par la poste ne devaient porter d'autre indication que le prix, et que toute annotation, imprimée ou manuscrite, était considérée comme correspondance et taxée suivant le tarif d'une lettre ordinaire.

A partir de ce moment, les échantillons auxquels sont jointes des étiquettes revêtues d'indications imprimées ou même manuscrites, n'ayant rapport qu'aux marchandises expédiées, ainsi que les échantillons fixés à des cartes, circulaires, prospectus ou catalogues, sont admis à la taxe réduite. Cette taxe est réduite au tarif des cartes postales, c'est-à-dire à dix centimes pour les objets circulant dans la circonscription d'un même bureau, et à quinze centimes pour ces mêmes objets circulant de bureau à bureau, quelle que soit la distance. Moyennant ce prix, les échantillons ou papiers d'affaires peuvent recevoir telles indications ou annotations que l'on veut, dans les limites indiquées ci-dessus.

Enfin, autre innovation qui sera favorablement accueillie par le public : moyennant une surtaxe de vingt-cinq centimes, l'expéditeur d'échantillons, de papiers d'affaires ou d'articles de librairie, a la garantie que ces objets parviendront au destinataire. C'est, en quelque sorte, le chargement appliqué à ces derniers objets.

Le Maréchal-Président de la République a signé le 22 mai dernier un décret qui règle les honneurs à rendre aux décorés de la médaille militaire rentrés dans la vie civile.

Aux termes de ce décret, les sentinelles rendront aux médaillés rentrés dans la vie civile et porteurs de la médaille réglementaire les honneurs prescrits par la décision impériale du 2 mars 1853, c'est-à-dire qu'elles régulariseront leur position, soit l'arme au bras, soit l'arme au pied, et garderont l'immobilité et la main dans le rang.

Les militaires non médaillés ne seront pas tenus à des marques extérieures de respect à l'égard des médaillés revêtus d'un habillement civil ou d'un costume étranger à l'armée.

BLOIS. — La fête en l'honneur de Denis Papin est fixée à dimanche prochain.

Une commission vient de s'organiser dans le but de recueillir des souscriptions pour élever une statue à l'illustre inventeur.

Agriculture.

PINCEMENT DES ARBRES FRUITIERS.

On lit dans la Gazette des campagnes : Le travail qui doit être exécuté sans retard, c'est sans contredit le pincement des arbres fruitiers qui

s'opèrent en pinçant les branches à quatre ou à six feuilles ; cette opération a pour but d'arrêter la sève et de la forcer à se porter sur les branches faibles et de faire grossir les fruits ; le père François, directeur de la superbe pépinière des Chartroux située dans les dépendances du Palais du Luxembourg, conseille de pincer les arbres fruitiers à quatre feuilles. Aujourd'hui on ne semble pas être d'accord sur ce point ; les arboriculteurs entre eux ne s'entendent guère : les uns pincent à deux feuilles, d'autres à quatre, à six feuilles, quelques-uns même conseillent de pincer encore plus long. Quoi qu'il en soit de ce désaccord entre nos grands maîtres, nous conseillons, nous, de pincer à quatre ou à six feuilles, selon la nature du sol et la force de l'arbre ; mais nous considérons le pincement des arbres fruitiers comme une chose des plus utiles ; et si on tient à avoir de beaux arbres, il faut qu'il soit commencé sur quelques branches vigoureuses dès les premiers jours de mai. Le révérend père François indique les mois de mai et de juin pour faire le pincement. C'est aux amateurs de le faire à plusieurs époques et à plusieurs feuilles, deux, quatre ou six feuilles, et à adopter celui qui leur réussira le mieux car en fait de taille et de pincement il ne peut y avoir rien d'absolu.

Si le pincement est utile sur les arbres fruitiers, il ne l'est pas moins sur les figuiers, sur la vigne et même sur les groseilliers. Quant à la vigne, nous pouvons nous exprimer en toute connaissance de cause ; voilà plus de 25 années consécutives que nous pinçons nos vignes, et le résultat chaque année nous a toujours été très-avantageux. Ainsi que nous l'avons dit dans notre dernière note, nous pinçons nos branches de vigne à un œil ou à deux yeux au-dessus de la dernière grappe. Les branches qui doivent nous servir de branches à fruits pour l'année suivante, et qui n'ont pas de grappes sont strictement pincées à la cinquième ou à la sixième feuille ; quand nos cordons sont verticaux et qu'ils ont atteint la hauteur voulue, trois ou quatre mètres, par exemple, nous nous empressons de pincer de suite. Dès les premiers moments de la végétation qui tend toujours à monter, nous nous empressons, disons-nous, de pincer les branches de la sommité, afin d'arrêter instantanément la sève et de la forcer à se refouler sur elle-même et à donner naissance à de nouvelles branches, le long de la tige, qui ne tardent pas à se charger de grappes, et qui n'en auraient point eu, puisque l'œil ne se serait point développé. C'est ce qui fait dire souvent et avec raison que le pincement produit la grappe.

Non-seulement nous conseillons le pincement sur la vigne, mais nous engageons nos confrères à supprimer toutes les vrilles, même celles qui tiennent aux grappes ; ce travail, facile à exécuter, fait à temps et avec soin, arrêté la coulure des grappes, fait grossir les grains, et nous donne pour l'année suivante de bon bois pour la taille. Cette année il y aurait eu beaucoup de coulure si nous n'avions pas pincé à propos et si nous n'avions pas retranché toutes les vrilles ; nous l'avons arrêtée à temps sur les vignes de notre vignoble, et nos grappes sont magnifiques. Ainsi donc, si vous voulez empêcher la coulure, pincez à une ou à deux feuilles au-dessus de la dernière grappe de raisin sur toutes les branches à fruits, et ayez bien soin de retrancher toutes les vrilles aussitôt qu'elles se présentent. Nous avons commencé la suppression des vrilles dès les premiers jours de mai, et nous la continuerons jusqu'après la floraison du raisin.

Vers la fin du mois, il faudra passer vos vignes en revue et surtout vos treilles, et aussitôt que vous apercevrez la maladie, armez-vous de la pompe-seringue pour lancer l'eau sur les parties qui en sont atteintes ; immédiatement après, prenez le soufflet que vous remplirez de soufre, et soufrez votre espalier à plusieurs mètres du foyer envahi par l'oïdium, c'est le seul moyen de vous en débarrasser.

Bossin,

Propriétaire-cultivateur à Hannoncourt, par Mantès-sur-Seine (Seine-et-Marne).

Faits divers.

Alors qu'à Paris et dans tout le nord et l'ouest de la France règnent une chaleur tropicale et une sécheresse persistante, des pluies diluviennes arrosent les départements du Midi. Il s'est produit des crues et des débordements sur toutes les rivières dans le bassin de la Garonne.

Samedi, la Garonne charriait des quantités de bois. On a vu passer, entraînés par le courant du fleuve, des porcs et des bœufs. Dans certaines contrées, les foin ne pro-

duiront absolument rien. La Normandie, la Bretagne et une partie de l'Anjou n'auront pas de fourrages cette année.

Dans l'Est, les herbages n'ont que médiocrement souffert.

Du côté de Pau, les eaux du Gard ont atteint une hauteur de 47 centimètres. La gare de Pau a été envahie par l'inondation, et un éboulement de la voie ferrée s'est produit près de Lescar, ce qui a arrêté la marche des trains.

D'un autre côté, si la sécheresse continue dans certaines régions, la récolte des blés sera perdue. Pour arriver à maturité, les céréales, en général, demandent que les grandes chaleurs soient précédées ou coupées par des pluies.

Aux Eaux-Bonnes a éclaté, il y a quatre jours, un ouragan épouvantable, qui a causé des dommages évalués à 1 million 200,000 fr.

Des détails navrants nous parviennent sur les suites de l'orage de jeudi dans la commune de Charbonnières-les-Vieilles. Les maisons qui bordaient la rivière de Morge ont été entraînées avec le mobilier et les bestiaux quelles contenaient. Un pauvre enfant au berceau n'a pu être sauvé. Trois ponts ont été détruits, les communications interrompues, les prairies ensablées, des arbres déracinés, des champs entiers ont non-seulement perdu leurs récoltes, mais même leur terre végétale. Dans la commune de Loubeyras, au village de Guezelle, le feu du ciel est tombé vers 40 heures du soir, et a allumé un incendie qui a détruit une maison, une grange et deux écuries contenant 47 moutons.

On écrit, d'autre part, au *Moniteur du Puy-de-Dôme*, que l'orage de jeudi a particulièrement sévi dans les communes de Ludesse et de Plauzat. Dans cette commune, des usines ont été renversées, des cours et des jardins envahis et ensablés par les eaux. Dans la plaine qui s'étend entre Plauzat et Neschers, un berger qui gardait un troupeau d'environ 200 moutons en a perdu 60, dont 28 lui appartenant. Le berger a lui-même failli périr, et on a été obligé d'aller le chercher à onze heures du soir, et le tirer de l'eau et de la boue. Il avait avec lui un fils qu'il avait attaché à un arbre pour le soustraire à la fureur des eaux.

Dans l'Eure, où le froment se cultive sur une grande échelle et où les prairies sont renommées par les excellents fourrages qu'elles produisent, la prolongation de la sécheresse inquiète vivement les populations.

Les blés commencent à épier, et les tiges manquent de force, à moins qu'il ne survienne promptement un peu d'humidité.

Le 4 juin, à deux heures du matin, dit l'*Union franco-comtoise*, un « sac d'eau » est tombé sur le village de Villers-sous-Chalamont ; en quelques minutes, les habitations ont été envahies par les eaux, à une hauteur de 50 à 60 centimètres.

L'orage qui s'est abattu mercredi sur Paris vers trois heures et demie s'est surtout fait sentir dans le quartier central, aux Champs-Élysées, et sur la ligne des boulevards.

Les promeneurs du Salon de peinture ont eu un moment de panique quand le jour a tout à coup fait place à une nuit presque noire. Ils ont été surpris par les coups formidables du tonnerre et les averses qui faisaient trembler tout le vitrage du palais de l'Industrie.

Leur définition de la sensation éprouvée est assez curieuse :

« On se serait cru dans un immense vaisseau, sur le pont duquel on aurait fait un branle-bas de combat. »

Quatorze arbres ont été brisés dans les Champs-Élysées, un chalet de marchande de jouets a volé en éclats.

Sur les boulevards, sept arbres ont été violemment cassés par les rafales ; leurs grosses branches seulement sont tombées sur le trottoir.

Une immense construction destinée à un diorama, et presque terminée sur la chaussée du Maine, a été littéralement mise en pièces et ses débris jonchent la rue. Vingt ouvriers qui y travaillaient, avertis par un craquement sinistre, ont pu se sauver à temps.

A Belleville, quatre gros peupliers ont été renversés ou cassés au milieu de leur hauteur, dont deux dans le parc de M. Juliani, un dans celui de M. Gervais, rue Delorme,

et le quatrième au coin de la rue des Bois devant le bureau des omnibus.

On annonce la mort d'un individu, nommé Andrieu, dont le père était le premier voyageur qui fût entré dans un bateau à vapeur.

Aucun passager n'avait osé accompagner Fulton dans son premier voyage, de New-York à Albany, en 1807. Il s'en présenta un pour le retour, un seul, un Français nommé Andrieu. Entré dans le bateau pour régler le prix de son passage, il n'y trouva qu'un homme occupé à écrire dans la cabine. C'était Fulton.

Il lui demanda s'il pouvait le prendre pour passager et, sur sa réponse affirmative, il lui remit l'argent. Comme Fulton restait immobile et silencieux, le passager craignit d'avoir commis quelque méprise :

— N'est-ce pas là, lui dit-il, ce que vous m'avez demandé ?

A ces mots, Fulton, relevant la tête, laissa voir deux grosses larmes qui coulaient de ses yeux :

— Excusez-moi, répondit-il d'une voix altérée ; je songeais que ces six dollars sont le premier salaire qu'aient encore obtenu mes longs travaux sur la navigation à vapeur. Je voudrais bien, ajouta-t-il en prenant la main du passager, consacrer le souvenir de ce moment en vous priant de partager avec moi une bouteille de vin ; mais je suis trop pauvre pour vous l'offrir.

La maison de photographies de Pall Mall East a écoulé, en mai 1875, un stock de cent quarante-quatre mille portraits du maréchal de Mac-Mahon.

Dernières Nouvelles.

Les délégués du groupe de l'appel au peuple doivent conférer avec ceux des groupes de l'ancienne majorité sur le choix des 75 sénateurs à nommer par la Chambre.

Le maréchal de Mac-Mahon a reçu les chefs de corps hier à midi.

Le conseil des ministres s'est occupé des rapports Laboulaye et Savary.

MM. Louis Blanc, Madier de Montjau et Du Temple doivent prendre la parole dans la discussion de la loi pour l'enseignement supérieur.

La commission de l'enseignement supérieur a discuté le titre 2 du projet relatif aux associations ; la commission s'est divisée et n'a pas pris de décision.

La droite modérée a délégué MM. Deppeyre et de Kerdel pour s'entendre avec les groupes conservateurs au sujet des élections pour le Sénat.

La gauche doit soulever un incident sur le rapport relatif à l'élection de M. de Kergégu ; elle prétend que le parquet serait compromis.

Le rapport de M. Savary sera imprimé dans quinze jours seulement.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

Théâtre de Saumur.

Samedi 12 juin 1875.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

M^{me} CÉLINE CHAUMONT

Premier sujet du théâtre des Variétés de Paris.

MM. H. DESCHAMPS, TONY-RIOM, CORNAGLIA, MUSSAT, M^{me} Pauline LYON, BREMENS, Marie FLET, A. LEROUX, artistes du théâtre des Variétés.

1. **Une Allumette entre deux feux**, vaudeville en 1 acte, de M. Honoré.

2. **Le Banquiste**, scène comique.

3. **L'Autographe**, comédie en 1 acte, de M. Henri Meilhac.

M^{me} Céline CHAUMONT remplira le rôle de Julie, qu'elle a joué au Gymnase.

4. **Sur l'impériale**, scène comique.

5. **Les Deux Veuves**, comédie en 1 acte, de M. Mallefille.

M^{me} Céline CHAUMONT remplira le rôle de Caroline.

6. **Le Wagon des Dames**, comédie en 1 acte, de MM. Clairville et Gastineau.

M^{me} Céline CHAUMONT remplira le rôle de Berthe, qu'elle a créé au Gymnase.

PRIX DES PLACES ORDINAIRE.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h. ».

L'Univers illustré, dans son numéro de cette semaine, continue à donner une place importante et bien justifiée au Salon de 1875. On sait, du reste, avec quel talent et quel soin particulier sont gravées les planches d'art de ce magnifique journal. Voici d'abord la délicieuse toile de M. Compe-Calix, intitulée: « *Où diable vont-ils!* » puis: *Un jour de calme dans la Haute-Egypte*, par M. F. A. Bridgman. Rien de plus gai et de plus fin à la fois que les douze gravures de la Revue comique du Salon, par Cham. Citons encore: la seconde traversée de la Manche, par le capitaine Boyton au théâtre d'été près d'Athènes; une cour martiale carliste, etc., etc.

L'inconnu continue la série de ses articles sur le Salon avec autant d'esprit et de charme dans le style que de compétence artistique.

A NOS LECTEURS.

La nouvelle loi sur la presse va profondément modifier les conditions de concurrence des journaux. Aussi ceux qui existent déjà font-ils des efforts considérables pour attirer des abonnés; les journaux bonapartistes abaissent leur prix ou offrent en prime des montres en cuivre doré. Certains journaux républicains les suivent dans cette voie et offrent des pendules en zinc ou des fusils de salon. Réorganisée sous le patronage de Députés de la Gauche, l'Opinion nationale n'a pas cru devoir recourir à ces procédés. Sa rédaction, déjà si estimée, fait tous les jours de nouvelles recrues: M. L. Ratisbonne vient d'entrer à l'Opinion nationale et on nous assure que M. Pessard devient également collaborateur de ce journal, où il pourra con-

tinuer, en faveur des institutions républicaines, la brillante campagne que « l'ordre moral » était venu si brutalement interrompre.

Abonnement: 16 francs par trimestre.
BUREAUX: 5, RUE COQ-HÉRON.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et C^{ie}, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques: il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les six premiers fascicules sont en vente.

Chemins de fer de la Vendée.
BAINS DE MER DES SABLES-D'OLONNE.
BILLETS A PRIX RÉDUITS
VALIDES PENDANT 5 JOURS
Au départ de Tours, Bressuire, Saumur, Poitiers et stations intermédiaires.
La Compagnie de la Vendée a des gares séparées à Tours et à Saumur.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 JUI 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	64	95	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	720	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	666	25	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	93	80	»	Crédit Mobilier	216	25	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	630	»	»
5 % jouiss. novembre	103	45	»	Crédit foncier d'Autriche	540	»	»	Société autrichienne, j. janv.	625	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	471	25	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	347	50	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	225	»	»	Est, jouissance nov.	552	50	»	Orléans	316	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	472	50	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	933	75	»	Paris-Lyon-Méditerr.	313	»	»
— 1865, 4 %	497	50	»	Midi, jouissance juillet	715	»	»	Est	905	75	»
— 1869, 3 %	336	25	1	Nord, jouissance juillet	1200	»	»	Nord	316	»	»
— 1871, 3 %	313	»	»	Orléans, jouissance octobre.	950	»	»	Ouest	311	»	»
— 1875, 4 %	460	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	587	50	»	Midi	311	25	»
Banque de France, j. juillet.	9950	»	»	Vendée, 350 fr. p. jouiss. juill.	30	»	»	Deux-Charentes	274	50	»
Comptoir d'escompte, j. août.	585	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	935	»	»	Vendée	219	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	485	»	»	Société Immobilière, j. janv.	30	»	»	Canal de Suez	517	50	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	345	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	230	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	910	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers.)
9 — 01 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir, —
4 — 19 — — — — — —
7 — 23 — — — — — express-omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — omnibus.
12 — 38 — — — — — express-omnibus.
4 — 44 — — — — — soir, omnibus.
10 — 28 — — — — — —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h.

CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR. — GARE VENDÉE. — Service d'été, 31 mai 1875.

PRIX DES PLACES				DISTANCES	NOMS DES STATIONS	32			34			36			PRIX DES PLACES				DISTANCES	NOMS DES STATIONS	31			33			35		
1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe				1 ^{re} 2 ^e 3 ^e cl.	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e cl.	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e cl.	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe		1 ^{re} 2 ^e 3 ^e cl.	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e cl.	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e cl.	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe				1 ^{re} 2 ^e 3 ^e cl.	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e cl.	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e cl.	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe		
POITIERS A SAUMUR						MATIN	MATIN	SOIR	SAUMUR A POITIERS						MATIN	MATIN	SOIR												
2 20	1 65	1 20	18	POITIERS départ	6 20	10 45	6 50	SAUMUR départ	6 10	11 20	7 35	Chacé et Varrains	6 16	11 29	7 41														
3 95	2 95	2 10	32	Neuville	6 36	11 42	7 39	Chacé et Varrains	6 16	11 29	7 41	Saint-Cyr-en-Bourg et Brézé	6 24	11 40	7 49														
6 25	4 70	3 45	51	Mirebeau	7 5	12 28	8 16	Montreuil-Bellay	6 42	12 3	8 7	La Motte-Bourbon (halte)	6 52	12 16	8 17														
7 75	5 80	4 25	63	Moncontour	7 36	1 14	8 59	Saint-Léger-de-Monbrillais et Morton	7 1	12 28	8 26	Les Trois-Moutiers	7 10	12 41	8 35														
8 70	6 50	4 75	71	Arçay (bifurcation) départ	8 15	1 55	9 38	Arçay (bifurcation)	7 10	12 41	8 35	LOUDUN (bifurcation)	7 23	12 57	8 43														
9 70	7 30	5 30	79	Arçay (bifurcation) arrivée	8 27	2 10	9 50	Arçay (bifurcation)	8 03	1 42	9 33	Arçay (bifurcation)	8 03	1 42	9 33														
10 20	7 60	5 60	83	LOUDUN (bifurcation) départ	8 40	2 30	10 5	Moncontour	8 24	2 12	10 15	Mirebeau	8 58	3 22	10 38														
10 80	8 10	5 90	88	Les Trois-Moutiers	8 54	2 48	10 19	Moncontour	8 24	2 12	10 15	Neuville	9 27	3 44	11 13														
11 40	8 55	6 25	90	Saint-Léger-de-Monbrillais et Morton	9 3	3 22	10 28	SAUMUR arrivée	9 55	4 11	11 15	POITIERS	10 03	4 35	11 44														
12 50	8 75	6 25	103	La Motte-Bourbon	9 11	3 11	10 36																						
12 50	8 75	6 25	107	Montreuil-Bellay	9 22	3 29	10 46																						
12 50	8 75	6 25	110	Saint-Cyr-en-Bourg et Brézé	9 38	3 50	»																						

CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE.

				SOIR	MATIN	MATIN	MATIN					MATIN	MATIN	MATIN		
				MATIN	SOIR	SOIR	SOIR					SOIR	SOIR	SOIR		
3 15	2 40	1 75	26	Paris départ.	10 45	9 10	7 15	Les Sables-d'Olonne	7 30	11 5	8 20	La Roche-sur-Yon	8 55	1 10	6 55	
6 15	4 60	3 40	50	Tours départ.	3 30	3 25	5 50	Bressuire (bifurcation)	5 50	11 40	4 55	Thouars	7 3	12 30	6 15	
9 95	7 45	5 50	81	Azay-le-Rideau	6 32	4 8	6 58	Thouars (bifurcation)	15 15	11 35	8 35	Arçay (bifurcation)	8 1	12 57	6 55	
12 10	9 05	6 65	98	Chinon	7 14	4 49	8 9	Loudun (bifurcation)	18 85	14 10	10 30	Loudun (bifurcation)	8 25	1 18	7 20	
15 75	11 80	8 65	128	Loudun (bifurcation)	7 48	5 22	9 2	Chinon	20 95	15 70	11 45	Chinon	9 8	1 54	8 11	
26 30	19 80	14 50	214	Arçay (bifurcation)	8 8	5 34	9 50	Azay-le-Rideau	21 90	16 40	12 22	Azay-le-Rideau	9 59	2 38	9 18	
30 90	23 20	16 95	231	Thouars	8 40	6 4	10 32	Tours arrivée.	24 75	18 55	13 60	Tours	10 57	3 24	10 20	
				Bressuire (bifurcation)	9 43	7 2	11 25	Paris	27 70	20 75	15 20	Paris	SOIR			
				La Roche-sur-Yon	SOIR			Paris	30 90	23 20	16 95	Paris	4 40	9 54	5 5	
				Les Sables-d'Olonne	1 10	10 12		Paris				Paris	7 58	11 44	5 5	

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LA FERME
DES PATURES
Commune de Saint-Martin-de-la-Place,
D'une contenance de 3 hectares 38 ares.
Toutes facilités de paiement.
S'adresser à M^r CLOUARD. (309)

A VENDRE
A L'AMIABLE.
1^{er} Un beau pré, joignant la Boire et bien clos de fossés, situé près la Ronde, commune de Vivy, au lieu dit la Guizon, contenant 2 hectares 39 ares 79 centiares.
2^e Une belle vigne, située route du Pont-Foucharde à Saint-Florent, contenant 1 hectare.
Ces deux immeubles pourront être vendus par parties.
S'adresser à M. DAUBET, géomètre-expert à Allonnes. (362)

HOTEL DE L'ESPERANCE
Petite rue St-Nicolas.
A LOUER
Pour la Saint-Jean 1876.

A VENDRE
D'OCCASION.
Une petite devanture de magasin en bon état.
S'adresser à M. VAUCELLE, menuisier, rue Cendrière.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
Rue de l'Echelle.
S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (367)

COMMUNE DE COURCHAMPS.
ADJUDICATION DE TRAVAUX
Le Maire de la commune de Courchamps prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Courchamps, le dimanche 27 juin 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux de construction d'une salle de mairie et de préaux à l'école.
Le montant de la dépense s'élève à la somme de 4.942 fr. 49 c., non compris les honoraires de l'architecte.
Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. Piette, architecte à Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

COMPTOIR COMMERCIAL DE ROUEN.

Office général de recouvrements et renseignements commerciaux; Commission, — consignation, — dépôt; Recouvrements ordinaires et litigieux; Ventes de propriétés et de fonds de commerce; Placement de capitaux; Renseignements par abonnement à l'année.
S'adresser, pour renseignements et prospectus, à M. G. DOUSSAIN, directeur particulier, quai de Limoges, 49, à Saumur (affranchir). — On demande des agents. (318)

CHOCOLAT DE SANTÉ.
M. GUILLON, négociant à Trouville-sur-Mer, achète le cacao par des échanges, ce qui lui permet de livrer (franco), par 5 kilogrammes: Chocolat de ménage, le kil., 3f. 20
Id. fin. id., 3 60
Id. fin. vanille, id., 4 50
On offre des dépôts en appartements. Affranchir et 1 fr. pour 1/4 kil., échantillon. (311)

WEBER
Ancien palefrenier, se charge de soigner les chevaux, les dresser et les tondre.
S'adresser rue Dacier, n° 11.

NOUVEAUTÉS
Rue de la Tonnelle, N° 28,
SAUMUR.

Eug. BIZERAY
DEMANDE DE BONNES MÉCANICIENNES
2 fr. 50 par jour, susceptible d'augmentation.

Avis aux Ferronniers et aux Cultivateurs.
Une nouvelle batteuse, pour la force de deux hommes ou deux chevaux, va faire une révolution entre tous les systèmes connus. 21000, vingt-et-un mille pièces ont été vendues pendant les dernières années. Prix, pour la plus petite, frs. 500, rendue franco à la frontière française. — Remise aux négociants. — S'adresser, par lettres françaises, au fabricant
Maurice Weil jeune, à Vienne (Autriche)
Franzensbrückenstrasse, 13.

VENDU AU PROFIT DES PAUVRES
ETUDES DRUIDIQUES
Par A. C. G. — 1^{er} fascicule, 50 centimes.
Chez tous les libraires et papetiers; chez l'auteur, rue du Marché-Noir, 9, et au bureau du journal.

Saumur, imprimerie de P. GODET.